

NORMES D'AGRÉMENT

pour les

**Programmes d'enseignement à l'assistant
de l'ergothérapeute et à l'assistant du
physiothérapeute**

2012

2012 NORMES D'AGRÉMENT

POUR LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT À L'ASSISTANT DE L'ERGOTHÉRAPEUTE ET À L'ASSISTANT DU PHYSIOTHÉRAPEUTE AU CANADA

Au sujet de ce document

Ce document ressource commun veut assurer la compréhension partagée et entière des normes d'agrément et des critères d'évaluation du Programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute (PAE AE & AP).

Ce document est destiné à tous les usagers des normes d'agrément y compris :

- Les programmes d'enseignement qui travaillent à leurs documents d'autoévaluation, de développement et d'évaluation de programme;
- Les membres des équipes d'évaluation par les pairs du PAE AE & AP et les membres du Comité mixte de l'agrément qui interprètent et appliquent les normes d'agrément; et
- Les consommateurs des programmes d'enseignement (ex. étudiants) et autres personnes concernées par l'agrément (ex. organismes de réglementation, gouvernement, public) qui veulent mieux comprendre les normes d'enseignement des programmes d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute.

L'information fournie au sujet de chaque norme du PAE AE & AP inclut les

- **Critères**, qui servent à l'interprétation des normes;
- **Exemples de preuve** que les programmes d'enseignement fournissent pour démontrer la conformité aux critères dans le Rapport d'autoévaluation, les Annexes du rapport ou sur place au moment de la visite d'agrément; et
- **Notes explicatives** donnent de l'information additionnelle comme la justification et les liens entre les normes, les critères et les preuves. Les programmes d'enseignement peuvent utiliser ces notes comme guide pour préparer le Rapport d'autoévaluation.

Table des matières

1.	Programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute (PAE AE & AP)	4
	Valeurs	4
2.	Qu'est-ce que l'agrément de l'enseignement?	4
3.	Les Normes d'agrément du PAE AE & AP	6
	Cadre conceptuel des normes	6
	Le document des normes	7
	NORME 1. LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET SON ENVIRONNEMENT	8
	NORME 2. PROFESSEURS	13
	NORME 3. ÉTUDIANTS	16
	NORME 4. ÉVALUATION DU PROGRAMME	19
	NORME 5. IMPUTABILITÉ	21
	NORME 6.	
	COMPÉTENCES DE L'ASSISTANT DE L'ERGOTHÉRAPEUTE	25
	COMPÉTENCES DE L'ASSISTANT DU PHYSIOTHÉRAPEUTE	34
	Glossaire	44
	Références	46

ap

1. Programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute (PAE AE & AP)

Le Programme d'agrément de l'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute (PAE AE & AP) est une initiative conjointe de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) et de l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC). L'ACE et l'AEPC sont indépendamment incorporés en vertu de la loi fédérale. La mission de l'ACE vise à promouvoir l'excellence en ergothérapie et est la seule agence d'agrément au Canada ayant le mandat d'agrément les programmes d'enseignement de l'ergothérapie. La mission de l'AEPC vise à assurer la qualité de l'enseignement de la physiothérapie au Canada au moyen de l'agrément. L'ACE et l'AEPC sont des partenaires dédiés au développement et à la gestion du PAE AE & AP.

Valeurs

L'agrément est un processus d'évaluation de la qualité qui implique un système intégré d'examen continu, d'évaluation et d'amélioration pour se conformer à des normes d'agrément spécifiques. Le processus d'agrément fait la promotion de la qualité de l'enseignement et appuie la croissance continue et le développement des programmes d'enseignement.

Dans toutes ses activités, le PAE AE & AP croit aux valeurs et principes suivants :

- Collaboration
- Respect
- Qualité
- Professionnalisme
- Équité
- Responsabilisation

2. Qu'est-ce que l'agrément de l'enseignement?

L'agrément est à la fois un processus et un statut reliés à l'assurance de la qualité des programmes d'enseignement. Le processus comprend un système intégré d'examen continu, d'évaluation et d'amélioration pour se conformer à des normes précises. Le statut ou l'état d'agrément sert de référence au public et aux institutions d'enseignement aux étudiants et au public les assurant qu'un programme a accepté et s'est engagé à offrir un enseignement de qualité¹. Les quatre principales fonctions de l'agrément sont d' (de) :

- 1) Établir des normes, des critères, des politiques et des procédures d'évaluation pour les programmes d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute;

¹ Association of Specialized and Professional Accreditors (1993). Chicago, IL.

- 2) Procéder aux évaluations qui encouragent les institutions à maintenir et à améliorer leurs programmes;
- 3) Déterminer la conformité aux critères établis pour l'agrément; et
- 4) Offrir, sur une base continue, des services de consultation aux programmes d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute.

Plusieurs groupes professionnels soutiennent l'agrément des programmes canadiens d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute : 1) l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC), l'agence d'agrément des programmes canadiens d'enseignement de la physiothérapie; 2) l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE), l'agence d'agrément des programmes canadiens de l'enseignement de l'ergothérapie; et 3) les programmes universitaires, par le Conseil canadien des enseignants à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute (COPEC). Ces organismes fondateurs jouent les rôles suivants :

COPEC :

- A demandé la mise en œuvre du programme d'agrément.
- A fourni le financement au développement.

Programmes d'éducation :

- Sont les bénéficiaires du processus d'agrément.
- Financent le programme grâce aux droits d'agrément annuels.

AEPC :

- Est responsable de l'administration du programme d'agrément.

L'ACE ET L'AEPC ont conjointement :

- Développé et gèrent maintenant le PAE AE & AP, en collaboration avec COPEC et d'autres partenaires au besoin.
- Recruté les membres du Comité directeur pendant le développement du programme.
- Facilité le développement des modèles de normes d'agrément
- Approuvé les révisions des normes d'agrément
- Développé les modèles de politiques et procédures pour le fonctionnement du PAE AE & AP.
- Approuvé les révisions des politiques.

L'ACE, l'AEPC et COPEC conjointement :

- Reconnait les membres des équipes d'évaluation par les pairs qui procèdent aux évaluations aux fins de l'agrément.
- Reconnait les membres du Comité mixte de l'agrément et collaborent à ce comité en :
 - Révisant et modifiant les normes d'agrément;
 - Révisant les rapports d'agrément et en faisant des recommandations ou décidant du statut d'agrément; et

- Révisant et modifiant les politiques et procédures pertinentes au PAE AE & AP.

Les normes et les lignes directrices sont développées et maintenues par ces trois groupes et le PAE AE & AP par le Comité mixte de l'agrément pour assurer la compétence des nouveaux diplômés. Les documents guides et les processus peuvent inclure :

- Les normes d'agrément pour les programmes d'enseignement de la physiothérapie au Canada (AEPC, 2010)²
- Les normes d'agrément universitaires de l'ACE (ACE, 2011)³
- Le profil des compétences essentielles de l'assistant du physiothérapeute au Canada (GCNP, 2012)⁴ et
- Le profil de la pratique du personnel auxiliaire en ergothérapie (ACE, 2009)⁵

3. Les Normes d'agrément du PAE AE & AP

Cadre conceptuel des normes

Le cadre conceptuel des normes d'agrément du PAE AE & AP est basé sur le modèle "5 + 1" décrit par le Groupe de travail sur l'Agrément de l'enseignement des professions de la santé⁶. Ce modèle comprend cinq normes considérées communes à l'agrément des programmes d'enseignement professionnel et exige que tous les programmes :

- Collaborent avec leurs communautés de praticiens et le public pour préparer une main d'œuvre qui peut satisfaire aux besoins de la communauté;
- Assurent l'évaluation et le perfectionnement et approprié et continu des professeurs;
- Évaluent régulièrement les compétences et les résultats des étudiants et des diplômés;
- Maintiennent un processus efficace d'autoévaluation continue, de planification et d'amélioration; et
- Communiquent l'information et se présentent de façon juste au public pour assurer l'imputabilité et le choix des consommateurs.

Une norme additionnelle, la composante "+1" du modèle, permet aux programmes d'agrément de développer une norme propre à la profession.

Les cinq premières normes et leurs critères compris dans le modèle '5+1' ont été adaptés aux Programmes canadiens d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeutes et à l'assistant du physiothérapeute à partir d'un processus itératif dont la rétroaction de plusieurs partenaires y compris des groupes de discussion et un sondage électronique et guidé par le Groupe de travail sur le développement des normes. Ces cinq normes

² Disponible au site Web de l'[AEPC](#)

³ Disponible au site Web de l'[ACE](#)

⁴ Disponible au site Web de la [GCNP](#)

⁵ Disponible au site Web de l'[ACE](#)

⁶ Gelmon, S., O'Neil, E., Kimmey, J., and the Task Force on Accreditation of Health Professions Education. (1999). *Strategies for Change and Improvement: The Report of the Task Force on Accreditation of Health Professions Education*. San Francisco: Center for the Health Professions, University of California at San Francisco.

ont été considérées communes à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute. La composante « +1 » du modèle, ou la norme propre à la profession a été basée sur les compétences établies pour l'assistant de l'ergothérapeute et l'assistant du physiothérapeute. Globalement, les normes et les critères du PAE AE & AP visent à mettre l'accent sur les résultats comme moyen de valider les activités du programme et guider et améliorer ses efforts vers l'atteinte de sa mission et de ses buts.

Le document des normes

Le document des normes inclut cinq normes communes aux normes d'agrément pour l'assistant de l'ergothérapeute et l'assistant du physiothérapeute, ainsi que les critères d'évaluation et des exemples de preuves qu'utilisent le PAE AE & AP, l'AEPC et l'ACE pour déterminer le statut d'agrément des programmes d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute. La norme 6 (la composante « +1 ») est divisée en norme 6 pour l'AE, à partir du profil de la pratique du personnel auxiliaire en ergothérapie et la norme 6 de l'AP, à partir du profil des compétences essentielles de l'assistant du physiothérapeute.

Chaque norme est un énoncé large qui décrit l'attente générale du programme d'enseignement. Les critères décrivent les moyens par lesquels le programme peut se conformer à la norme. Le document des normes est intentionnellement non directif ou normatif, permettant aux programmes de se diversifier, d'être autonome et d'innover. Les critères visent à fournir une large interprétation d'une norme. Les exemples de preuves ne sont pas exhaustifs.

En interprétant les normes, il est à noter que :

- Un document ou une autre source de preuve peut être cité en lien avec plus d'un critère
- Les mots marqués d'un ^G sont définis dans le Glossaire à la fin de ce document, par exemple, programme^G.

Les normes et leurs critères doivent refléter les exigences actuelles de l'enseignement et des environnements de pratique professionnelle. Par conséquent, les normes seront révisées sur une base régulière, à partir des commentaires des personnes concernées par le processus d'agrément des programmes d'enseignement à l'assistant de l'ergothérapeute et à l'assistant du physiothérapeute

NORME 1. LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET SON ENVIRONNEMENT

La documentation de l'agrément^G doit décrire explicitement et inclure les preuves qui démontrent que:

Le programme d'enseignement^G dispose de ressources adéquates^G et travaille étroitement avec l'institution d'enseignement, le milieu clinique et le public afin de cibler le changement des besoins en matière de santé et de former une main-d'œuvre apte à répondre aux besoins et aux valeurs de la communauté.

CRITÈRE 1.1 (ESSENTIEL)	EXEMPLES DE PREUVE ^G
<p>Le programme d'enseignement^G fait partie d'un établissement d'enseignement autorisé^G en vertu de la loi applicable pour offrir un enseignement postsecondaire au Canada.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'agence qui donne à l'institution d'enseignement l'autorité de fournir l'enseignement postsecondaire. - Donner des exemples de publications ou de documents officiels qui prouvent que cette autorité a été accordée. - Identifier le certificat/diplôme décerné par l'institution d'enseignement.
<p>Notes explicatives :</p> <p>La preuve^G illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'identification de la législation provinciale, du ministère ou autre agence qui accorde à l'institution d'enseignement le droit d'offrir l'enseignement postsecondaire. ➤ La description des processus requis par le programme d'enseignement pour maintenir son statut au sein de l'institution. 	

CRITÈRE 1.2	EXEMPLES DE PREUVE
<p>La vision, la mission, les buts et la philosophie du programme reflètent les attentes de l'institution d'enseignement, de la (des) profession (s) et du public.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documents décrivant la vision, la mission, les buts/objectifs de l'institution d'enseignement et du programme. - Description des relations du programme avec les associations professionnelles, les organismes de réglementations et la communauté des praticiens.
<p>Notes explicatives :</p> <p>La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La publication écrite de la vision, de la mission, et les buts du programme <ul style="list-style-type: none"> a) sont compatibles et en lien avec la mission de l'institution d'enseignement où le programme est offert, et b) servent de base pour l'élaboration du programme. ➤ Le programme maintien des relations positives de collaboration avec les associations professionnelles, la communauté des praticiens et les organismes de réglementation, au besoin (c.-à-d., par la participation à des comités ou autres activités importantes pour la profession). 	

CRITÈRE 1.3	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Le programme a un statut officiel au sein de la structure institutionnelle et est représenté aux comités appropriés de l'établissement d'enseignement où sont prises les décisions concernant l'admission, le programme d'enseignement, le budget et l'attribution des diplômes.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une copie des sections pertinentes à l'annuaire de l'institution décrivant le statut du programme. - Une copie de l'organigramme de l'institution. - Une liste et une description des comités où le programme participe à la prise de décision sur les admissions, le programme, le budget et les promotions.
<p><i>Notes explicatives</i></p> <p>La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La mention du programme sur les organigrammes organisationnels officiels est semblable à la mention des autres programmes professionnels. ➤ Une description de la structure des comités (c.-à-d. mandat, processus, membres) au sein desquels le programme est représenté. 	

CRITÈRE 1.4 (ESSENTIEL)	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Le coordonnateur^G du programme^G est un ergothérapeute ou un physiothérapeute qui démontre des qualités de leadership envers les professeurs, le personnel et les étudiants, et de gestion du programme.</p> <p>1.4.1 Le coordonnateur du programme a l'autorité et les ressources adéquates pour gérer le programme.</p> <p><i>REMARQUE : dans le cas des programmes offrant l'enseignement à une seule discipline, le coordonnateur doit appartenir à la même discipline que le programme.</i></p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description de poste du coordonnateur de programme. - Curriculum vitae du coordonnateur de programme. - Preuve que le coordonnateur de programme est membre de l'ordre professionnel de la province ou territoire approprié. - Politiques et procédures pour le processus de sélection du coordonnateur de programme. - Confirmation d'une nomination professorale à temps plein dans l'institution.
<p><i>Notes explicatives :</i></p> <p>La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il y a des documents et de l'information qui démontrent les compétences appropriées, la direction et les résultats positifs du coordonnateur du programme en ce qui concerne la/le : <ul style="list-style-type: none"> a) Planification du programme; le contenu et l'évaluation du cursus; b) Facilitation des échanges; et c) Travail correspondant aux priorités du programme et de l'institution. ➤ Les droits et les privilèges du coordonnateur du programme correspondent à ceux des autres professeurs ayant des rôles et des responsabilités comparables. 	

CRITÈRE 1.5 (ESSENTIEL)	EXEMPLES DE PREUVE
Le programme dispose de ressources financières adéquates pour atteindre ses buts et ses objectifs déclarés et assurer son fonctionnement continu.	Peuvent comprendre, sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none"> - Une copie des documents du budget du programme. - Une copie du plan financier à long terme. - Un rapport qui confirme que le plan à long terme appuie le développement et la croissance durable du programme.
<p><i>Notes explicatives :</i></p> <p>Le plan budgétaire est conçu pour protéger la croissance durable du programme. La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le budget et les rapports financiers rapportent fidèlement : <ol style="list-style-type: none"> a) le soutien des buts et des objectifs du programme; b) la suffisance des ressources financières pour les salaires des professeurs et du personnel, le matériel et les équipements, le perfectionnement des professeurs, l'évolution du programme, les installations du programme; et c) le soutien des opérations continues du programme à un niveau approprié et l'assurance que les obligations envers les étudiants potentiels et admis sont respectées. 	

CRITÈRE 1.6	EXEMPLES DE PREUVE
Le programme dispose du personnel de soutien administratif et technique et des services adéquats pour satisfaire aux besoins des professeurs⁶ et des étudiants et atteindre les buts et les objectifs du programme.	Peuvent comprendre, sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none"> - Descriptions des postes et curriculum vitae. - Organigrammes du programme. - Information sur les services disponibles, c.-à-d. ressources en personnel de bibliothèque, appui aux technologies de l'information. - Un rapport qui confirme la suffisance de personnel de soutien pour les professeurs.
<p><i>Notes explicatives :</i></p> <p>La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le nombre et les compétences du personnel administratif et technique et du secrétariat assurent des services de soutien suffisants pour le programme. ➤ Le programme assure que les services de soutien sont disponibles pour aider les professeurs et les étudiants à rencontrer leurs obligations collégiales dans le programme. 	

CRITÈRE 1.7	EXEMPLES DE PREUVE
Le programme offre des ressources d'apprentissage⁶ adéquates en terme de qualité, de quantité et de variété (par ex. équipement, matériels, espace physique) pour permettre aux étudiants d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage.	Peuvent comprendre, sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des outils et du matériel d'enseignement pour l'enseignement au programme. - Grandeur et nombre de salles de classe, salles de conférence, laboratoires. - Listes des ressources de bibliothèque et informatiques. - Politiques et procédures pertinentes aux étudiants concernant l'accès à la bibliothèque et aux ressources informatiques. - Programme d'orientation documenté pour les étudiants y compris l'information sur les ressources institutionnelles et communautaires.

Notes explicatives :

La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :

- Le système de bibliothèque permet l'accès à l'information actuelle dans les domaines de l'ergothérapie, la physiothérapie, les sciences biomédicales, les sciences cliniques, les services de santé, la santé de la population et les domaines connexes.
- Les étudiants connaissent les ressources d'apprentissage disponibles et les méthodes pour y avoir accès.
- Le nombre et la grandeur des salles de classe suffisent à accommoder le nombre d'étudiants dans les cours et satisfont aux exigences d'horaire du programme.
- Le matériel et l'équipement d'apprentissage sont disponibles, en bon état et sécuritaires pour leur usage lors d'expériences en laboratoire, de l'enseignement et des autres activités (exemple : préparation du matériel pédagogique).
- Le matériel et l'équipement d'apprentissage correspondant à l'exercice contemporain de l'ergothérapie et de la physiothérapie, sont en nombre suffisant, et sont disponibles quand nécessaires.
- Les programmes offrant l'enseignement à une seule discipline doivent fournir seulement les ressources d'apprentissage applicables à cette discipline.

CRITÈRE 1.8	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Un plan officiel est établi pour le cursus⁶ d'enseignement.</p> <p>1.8.1 Le cursus repose sur un cadre conceptuel</p> <p>1.8.2 Le cadre conceptuel du cursus est en lien avec la pédagogie actuelle</p> <p>1.8.3 Les méthodes d'enseignement sont conformes aux buts et aux objectifs d'apprentissage déclarés.</p> <p>1.8.4 Le cursus intègre l'enseignement théorique, pratique et clinique⁶.</p> <p>1.8.5 Le cursus présente en détail les rôles de la pratique entre l'ergothérapeute/AE et le physiothérapeute/AP.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan du cursus qui repose sur un cadre conceptuel et qui reflète les principes et les valeurs pédagogiques du programme. - Organigramme ou description de l'intégration du cursus dans les cours du programme. - Document du cursus du programme/annuaire. - Guide/brochure de l'étudiant. - Rapport qui confirme que l'enseignement clinique⁶/stage fait partie intégrante du cursus. - Descriptions des cours d'enseignement clinique/stage.

Notes explicatives :

La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :

- Le cursus est basé sur l'information pertinente à l'exercice contemporain de l'ergothérapie, de la physiothérapie et de la littérature actuelle et autres ressources pertinentes aux professions, à l'enseignement professionnel, et à la théorie et pratique pédagogiques.
- Il y a une description des principes et des valeurs pédagogiques du programme et leur intégration au long du cursus, c.-à-d. enseignement aux adultes; formation interprofessionnel; encouragement à l'autoapprentissage, respect des divers talents et modes d'apprentissage. Les valeurs pourraient inclure des éléments comme la transparence, l'équité, l'à-propos, les données factuelles.
- Les relations entre les méthodes d'enseignement, les principes pédagogiques, le plan du cursus, les contenus de cours, les besoins des apprenants, et les résultats définis attendus des étudiants sont décrites.
- Les objectifs de cours et les expériences d'apprentissage sont énoncés en terme de résultats, c.-à-d. ce que l'étudiant sera capable de faire ou de démontrer à la fin de chaque cours, unité, ou expérience.
- Le plan du cursus est documenté de façon formelle et sert de ressource à tous ceux qui sont associés au programme (c.-à-d. professeurs, milieux cliniques, étudiants).
- Le plan du cursus est communiqué et compris des professeurs, des étudiants et des précepteurs de stage.
- Le plan du programme présente en détail les rôles de la pratique entre l'ergothérapeute/AE et le physiothérapeute/AP

CRITÈRE 1.9	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Le programme développe et documente ses relations avec les autres départements ou unités, les sites de formation hors campus et les autres ressources communautaires qui contribuent à la formation professionnelle des étudiants. Le programme s'assure de la cohérence et du maintien des expériences pédagogiques et des évaluations dans les sites hors campus.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrats d'affiliation ou lettres d'entente avec les milieux^G qui offrent des stages ou d'autres apprentissages hors campus qui décrivent : le but et les objectifs de l'entente; les rôles et responsabilités du programme, des étudiants et des précepteurs de stage; et les procédures à suivre pour réviser, évaluer, mettre fin à l'entente. - Moyens documentés pour promouvoir et évaluer l'apprentissage des étudiants hors de l'institution. - Politiques et procédures établies de communication entre le programme et les milieux de stage ou autres sites hors campus. - Résultats documentés de la communication entre le programme et les milieux d'enseignement sur et hors campus. - Documents indiquant l'orientation et la formation continue des moniteurs de stage.
<p>Notes explicatives :</p> <p>La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme a établi plusieurs partenariats pour l'enseignement aux étudiants sur et hors campus. ➤ Le programme planifie et maintient des ententes avec d'autres milieux d'enseignement tels ceux dédiés à la formation hors site, programmes satellites, apprentissage en ligne, etc. ➤ Une entente, dans un format acceptable pour les deux parties, existe entre l'institution et chaque site qui accepte des étudiants en stage. ➤ La communication (c.-à-d. avec tous les sites qui ont de telles ententes) se fait sur une base régulière pour transmettre l'information sur les politiques et procédures et l'information pertinente à l'enseignement et à la supervision des étudiants. ➤ Il existe un processus d'orientation pour assurer que les nouveaux moniteurs de stage comprennent les principes pédagogiques du programme, les outils d'évaluation et les méthodes appropriées pour offrir des expériences pédagogiques. 	

NORME 2. PROFESSEURS

La documentation de l'agrément doit explicitement décrire et inclure les preuves que :
Le programme dispose d'un nombre suffisant de professeurs⁶ qualifiés pour assurer la conception du programme, la mise en œuvre et l'enseignement efficaces et permettre le perfectionnement et l'évaluation appropriée, périodique et continue des professeurs.

CRITÈRE 2.1	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Le nombre et les compétences des professeurs répondent à la mission, aux buts et aux objectifs du programme par l'administration de l'enseignement, le développement du programme d'enseignement, la conception et la mise en œuvre de l'enseignement et de l'évaluation des résultats.</p> <p>2.1.1 (ESSENTIEL) Le contenu du cursus d'ergothérapie est supervisé et enseigné par un ergothérapeute possédant les compétences académiques et professionnelles pertinentes.</p> <p>2.1.2 (ESSENTIEL) Le contenu du cursus de physiothérapie est supervisé et enseigné par un physiothérapeute possédant les compétences académiques et professionnelles pertinentes.</p> <p>2.1.3 Le professeur responsable de surveiller l'enseignement clinique/stage est un ergothérapeute ou un physiothérapeute possédant les compétences académiques et professionnelles pertinentes.</p> <p><i>REMARQUE : Les programmes offrant l'enseignement à une seule discipline doivent se conformer à 2.1.1 OU à 2.1.2.</i></p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste des professeurs et sommaire de leurs expertises et leurs contributions à la conception et l'évaluation du programme, à l'enseignement et à l'évaluation des étudiants. - Curriculum vitae des professeurs y compris les compétences professionnelles et l'expertise pertinente à la conception de programme, à l'enseignement et à l'évaluation des étudiants. - Rapports de la tâche de travail des professeurs qui démontre l'enseignement et les responsabilités pédagogiques. - Description de poste de la personne responsable de superviser l'enseignement clinique/stage du programme d'études. - Curriculum vitae de la personne responsable de l'enseignement clinique/stage. - Preuve d'inscription de la personne à l'ordre professionnel provincial/territorial approprié.

Notes explicatives :

La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :

- L'expertise des professeurs couvre tous les domaines du contenu du programme d'enseignement.
- Les charges de travail sont appropriées afin que les professeurs puissent remplir leurs rôles et assumer leurs responsabilités dans les domaines de l'enseignement pédagogique et de l'administration (c.-à-d. counseling des étudiants, développement de milieux de stage, participation à des comités).
- Le nombre de professeurs est suffisant pour maintenir la stabilité et la continuité dans le développement et la prestation des cours du programme d'études.

CRITÈRE 2.2	EXEMPLES DE PREUVE
<p>L'établissement d'enseignement et le programme encouragent et soutiennent le développement de la carrière des professeurs pertinent à leurs rôles au sein du programme, y compris l'appui aux nouveaux professeurs.</p> <p>2.2.1 Les droits et les privilèges des professeurs sont les mêmes que ceux des autres professeurs de l'institution.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politiques et procédures applicables au perfectionnement des professeurs. - Aide financière pour les activités pertinentes au perfectionnement des professeurs. - Curriculum vitae des professeurs y compris les preuves des activités pertinentes au perfectionnement. - Disponibilité des ressources (c.-à-d. humaines, financières, programme) pour appuyer les activités pédagogiques des professeurs.
<p><i>Notes explicatives :</i></p> <p>La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le programme appuie les activités de perfectionnement visant l'amélioration de l'efficacité des professeurs et du programme et les professeurs y participent. ➤ Les activités de perfectionnement des professeurs sont en lien avec les besoins du programme. ➤ Il existe une culture de perfectionnement chez les professeurs. ➤ Les ressources pour le perfectionnement peuvent inclure l'aide financière, le temps pour les activités comme le mentorat des professeurs, la collaboration extradépartementale, et le partage des compétences cliniques et d'enseignement. 	

CRITÈRE 2.3	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Les membres du personnel enseignant sont évalués selon les politiques de l'établissement et par rapport à des critères clairement décrits à partir de multiples sources d'information.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politiques et procédures écrites pour l'évaluation des professeurs. - Résultats documentés des évaluations de rendement. - Dossiers d'enseignement y compris les résumés des évaluations des étudiants et de l'évaluation par les pairs.
<p><i>Notes explicatives :</i></p> <p>La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'évaluation régulière et continue des professeurs vise à évaluer et à améliorer l'efficacité de l'enseignement et des activités de chaque professeur pour assurer l'efficacité du programme. ➤ L'évaluation des professeurs considère plusieurs sources de données mesurables y compris la rétroaction des étudiants, les évaluations de l'enseignement, des services et autres activités telles la gestion du programme et de l'enseignement clinique, les fonctions des comités ou les affaires étudiantes. 	

CRITÈRE 2.4	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Le programme appuie le rôle des professeurs en collaborant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme d'enseignement.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbaux/rapports des réunions des comités de professeurs et des groupes de travail en lien avec le développement, la mise en œuvre et l'évaluation du programme. - Politiques et procédures/mandats des comités qui développent, mettent en œuvre et évaluent le programme. - Résultats documentés des réunions pertinentes au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme.
<p><i>Notes explicatives :</i></p> <p>La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La mise en place de mécanismes pour obtenir la rétroaction de tous les professeurs du programme concernant le développement, la mise en œuvre et l'évaluation du programme. ➤ L'existence de processus établis pour l'intégration de nouvelles pratiques dans le programme. 	

CRITÈRE 2.5	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Les professeurs du programme sont responsables de contribuer au fonctionnement efficace du programme et de s'assurer de la mise en œuvre des politiques du programme.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbaux/rapports des réunions des comités (exemples : comités d'admission, de promotion) documentant le rôle des professeurs dans la mise en œuvre des politiques du programme. - Politiques et procédures/mandats des comités qui développent, mettent en œuvre et évaluent les politiques du programme. - Résultats documentés des réunions pertinentes au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme.
<p><i>Notes explicatives :</i></p> <p>La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La mise en place de processus établis pour évaluer et mettre en œuvre les politiques existantes. ➤ L'existence de mécanismes pour développer des politiques pertinentes à l'identification d'enjeux émergents. 	

CRITÈRE 2.6	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Le programme appuie les professeurs en ce qui a trait à l'innovation, au progrès et l'amélioration des activités pédagogiques.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier des activités innovatrices des professeurs. - Politiques et procédures pertinentes au développement d'expériences innovatrices en enseignement/apprentissage par les professeurs comme la formation interprofessionnel^G, des simulations d'histoires de cas, etc.
<p><i>Notes explicatives :</i></p> <p>La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les espaces, le matériel, les équipements et l'aide technologique appropriés aux activités innovatrices sont disponibles pour les professeurs. 	

NORME 3. ÉTUDIANTS

La documentation de l'agrément doit explicitement décrire et inclure les preuves que :
Le programme d'enseignement permet aux étudiants d'acquérir les connaissances, les aptitudes et les habiletés pertinentes à l'exercice de l'assistant de l'ergothérapeute et de l'assistant du physiothérapeute et évalue régulièrement les compétences et les réalisations des étudiants.

CRITÈRE 3.1	EXEMPLES DE PREUVE
Le programme assure l'administration et la coordination efficaces de l'enseignement aux étudiants tout au long de leurs études. 3.1.1 La confidentialité des dossiers scolaires des étudiants est assurée.	Peuvent comprendre, sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none">- Procès-verbaux/rapports des réunions des comités (exemples : comités du programme/cursus, promotion) documentant l'administration et la coordination de la formation des étudiants tout au long de leurs études.- Description des mesures en place pour assurer la confidentialité des dossiers scolaires des étudiants.
Notes explicatives : La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels <ul style="list-style-type: none">➤ Des mécanismes sont en place pour obtenir les commentaires des professeurs et des étudiants pertinents à la coordination de l'enseignement aux étudiants tout au long de leurs études➤ Des processus établis sont en place pour l'administration et la coordination de l'enseignement aux étudiants.➤ Des processus établis sont en place pour assurer la confidentialité de toute l'information concernant les étudiants	
CRITÈRE 3.2	EXEMPLES DE PREUVE
Les étudiants ont l'occasion de participer à des activités scolaires comme la planification, l'élaboration et l'évaluation du programme.	Peuvent comprendre, sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none">- Mandats des comités.- Résultats des réunions pertinentes au programme, à la coordination des activités scolaires et des stages.- Évaluation du programme par les étudiants.
Notes explicatives : La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels <ul style="list-style-type: none">➤ Les étudiants ont l'opportunité de participer à la planification, au développement et à l'évaluation du programme et d'y apporter leurs commentaires.➤ Des représentants étudiants sont membres du comité du programme si approprié.	

CRITÈRE 3.3	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Il existe un plan général qui comprend les objectifs pédagogiques et les rendements attendus des étudiants, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les compétences^g fondées sur des données probantes^g clairement définies et conformes aux cadres de compétences nationaux. • les critères d'évaluation justes, transparents et opportuns. • l'occasion de transmettre aux étudiants une rétroaction sur leurs forces et les lacunes à améliorer et à corriger. 	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politiques et procédures pertinentes à l'évaluation et au progrès des étudiants. - Description des cours y compris les résultats d'apprentissage attendus et les critères/méthodes d'évaluation. - Exemples de variété de méthodes et d'outils servant à mesurer le rendement des étudiants. - Procès-verbaux des réunions pertinentes à la promotion et au progrès/rapports du rendement des étudiants. - Guide de l'étudiant.
<p><i>Notes explicatives :</i></p> <p>La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des professeurs, du personnel et des systèmes sont en place pour surveiller les étudiants, leurs besoins et leur rendement. ➤ Des compétences basées sur des résultats sont conformes aux cadres nationaux des compétences professionnelles 	

CRITÈRE 3.4	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Le programme offre des expériences d'apprentissage cliniques en ergothérapie et en physiothérapie qui permettent aux étudiants d'atteindre les résultats d'apprentissage.</p> <p>3.4.1 (ESSENTIEL) Les stages comprennent un minimum de 500 heures en milieu clinique.</p> <p><i>REMARQUE : Les programmes offrant l'enseignement à une seule discipline doivent comprendre 350 heures de stage.</i></p> <p>3.4.2 Les stages comprennent un minimum de 30 % (150 heures) du temps total dans chaque discipline pour chaque étudiant.</p> <p>3.4.3 Un ergothérapeute, membre du corps professoral, est disponible pour les étudiants et les précepteurs en ce qui a trait aux questions en lien avec l'exercice de l'ergothérapie en milieu clinique. De même, un physiothérapeute, membre du corps professoral, est disponible pour les étudiants et les précepteurs en ce qui a trait aux questions en lien avec l'exercice de la physiothérapie en milieu clinique.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documentation sur la variété et la quantité d'expériences de stage qui correspond à la pratique clinique actuelle. - Portfolio/dossier individuel de l'étudiant portant sur ses expériences de stage. - Procès-verbaux des réunions du comité d'enseignement clinique; rapports de stage. - Documentation de l'évaluation des milieux et des expériences de stage par les étudiants. - Politiques et procédures pour les stages, y compris les méthodes documentées pour assurer la coordination de l'enseignement clinique dans chaque milieu.

CRITÈRE 3.4

Notes explicatives :

La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels

- Les expériences de stage sont adéquates en nombre, dans des domaines appropriés et sont suffisamment variées pour satisfaire aux objectifs de l'enseignement clinique et aux compétences de la pratique professionnelle.
- Des mécanismes assurent le suivi des expériences d'apprentissage des étudiants en stage.
- Chaque étudiant du programme a effectué les 500 heures demandées, dont au moins 150 heures étaient dans un milieu clinique d'AE et 150 heures dans un milieu clinique d'AP.
- Les expériences de stage des étudiants sont planifiées en fonction de la progression dans le programme, le type de supervision requis, la variété des expériences requises et les résultats d'apprentissage à atteindre.
- Les stages en milieu clinique supervisés par des AE/AP respectent les lignes directrices visant ces types de supervision (GUIDE-06).
- Le programme établit, avec les moniteurs de stage, des politiques et procédures qui aident à orienter les étudiants et à régulièrement évaluer leur rendement clinique de façon formelle et informelle.
- Le programme s'assure de l'orientation, du soutien et des possibilités d'apprentissage régulières et adéquates pour les moniteurs de stage.

CRITÈRE 3.5

Le programme dispose de processus permettant aux étudiants d'aborder leurs inquiétudes scolaires et cliniques.

EXEMPLES DE PREUVE

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Politiques et procédures formelles, objectives et publiées pour que les étudiants puissent faire appel.
- Résultats/réponses documentés aux inquiétudes des étudiants.

Notes explicatives :

La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels

- Les étudiants ont des moyens formels et informels pour exprimer leurs inquiétudes au sujet des expériences pédagogiques et de stage.

CRITÈRE 3.6

Le programme assure aux étudiants un accès opportun et confidentiel au soutien scolaire ou psychosocial.

EXEMPLES DE PREUVE

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Information publiée sur l'accès des étudiants aux services d'aide tels les services de santé, le counseling, l'aide financière.
- Politiques et procédures pertinentes au rattrapage.
- Politiques et procédures pertinentes à l'hébergement des étudiants dans des circonstances exceptionnelles.
- Programme d'orientation des étudiants .
- Guide de l'étudiant.

Notes explicatives :

La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels

- L'information sur les politiques et procédures institutionnelles et du programme pertinente est accessible aux étudiants
- Le counseling professionnel et pertinent à la carrière et l'aide scolaire sont disponibles pour les étudiants inscrits au programme.

NORME 4. ÉVALUATION DU PROGRAMME

**La documentation de l'agrément doit explicitement décrire et inclure les preuves que :
Le programme maintient un processus efficace et continu d'autoévaluation, de planification et d'amélioration.**

CRITÈRE 4.1	EXEMPLES DE PREUVE
Il existe un plan documenté d'évaluation du programme qui est basé sur des buts clairement définis et mesurables.	Peuvent comprendre, sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none">- Documentation qui décrit le plan pour évaluer le programme afin de déterminer son efficacité à satisfaire aux besoins des étudiants et à la vision, la mission et aux objectifs du programme.
<p><i>Notes explicatives :</i></p> <p>La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Le programme a un plan qui décrit le processus pour procéder à des évaluations régulières du programme pour déterminer dans quelle mesure sa mission et ses objectifs sont appropriés et en lien avec la mission de l'institution d'enseignement et les meilleures pratiques en enseignement professionnel.➤ Le plan est général et inclut l'évaluation régulière de tous les aspects du cursus y compris les stages cliniques.	

CRITÈRE 4.2	EXEMPLES DE PREUVE
Le programme recueille des données sur une base régulière en vue de l'évaluation systématique et générale de son efficacité.	Peuvent comprendre, sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none">- Documentation des sondages sur la satisfaction auprès des étudiants, professeurs, personnels et diplômés.- Documentation sur le taux de fin d'études des étudiants, les taux d'emploi et l'orientation de la carrière des diplômés.- Documentation sur les processus de consultation auprès des partenaires, c.-à-d. comités consultatifs, groupes de travail, sondages.- Suivi des sondages auprès des récents diplômés.- Documentation sur la variété et les domaines des milieux de stage.- Évaluation des cours et des stages par les étudiants.- Politiques et procédures pour l'évaluation de l'enseignement clinique.

CRITÈRE 4.2

Notes explicatives :

La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels

- Le programme recueille l'information sur une base régulière et continue qui inclut les commentaires et la rétroaction des partenaires du programme, y compris les étudiants, professeurs, personnel, cliniciens, moniteurs de stage, employeurs et autres au besoin.
- Les résultats de l'évaluation du rendement des étudiants démontrent l'efficacité du programme à satisfaire aux besoins des étudiants et aux objectifs du programme.
- La collecte d'information utilise plusieurs approches d'évaluation et inclut des données provenant de plusieurs sources. L'information peut provenir des, mais sans s'y limiter, étudiants, professeurs, personnel de soutien, administrateurs de l'institution et autres partenaires du programme.
- Les cours individuels et le programme en général sont évalués par une panoplie de mécanismes.
- Les professeurs évaluent régulièrement le rendement des récents diplômés concernant les résultats d'apprentissage du programme de même que toutes les attentes spécifiques en lien avec la mission unique et les objectifs du programme.
- L'évaluation des stages peut inclure l'évaluation des milieux de stage, la qualité de la supervision des étudiants, la possibilité de rencontrer une variété d'expériences d'apprentissage et l'efficacité de la communication entre tous ceux qui collaborent aux stages.

CRITÈRE 4.3	EXEMPLES DE PREUVE
-------------	--------------------

Le programme analyse et fait la synthèse des données de l'évaluation du programme pour cibler les besoins de changements.

4.3.1 Le programme cible, surveille et évalue les indicateurs de progrès des étudiants et des diplômés et utilise ces données pour la planification et le développement.

4.3.2 Le programme révisé les critères d'admission, de fin d'études et les données sur le taux d'attrition et analyse et réagit aux tendances

EXEMPLES DE PREUVE

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Preuve de l'analyse générale de toutes les données recueillies au critère 4.2.
- Exemples de rapports d'évaluation du programme.
- Rapports annuels.
- Utilisation des données pour cibler les forces et les lacunes du programme; l'évaluation du besoin de changement.

Notes explicatives :

La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels

- L'évaluation du programme inclut la collecte de données provenant de multiples sources qui sont analysées par rapport aux résultats désirés du programme pour cibler les forces et les lacunes du programme et les changements requis.
- Le programme analyse les résultats des évaluations des stages pour déterminer jusqu'à quel point ils répondent à la mission et aux objectifs d'apprentissage et aux besoins des étudiants.

CRITÈRE 4.4	EXEMPLES DE PREUVE
-------------	--------------------

Le programme apporte des changements à la suite de l'analyse des données de l'évaluation du programme et évalue les effets de ces changements.

Peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Documentation de la mise en œuvre et de l'évaluation des changements apportés au programme.

Notes explicatives :

La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels

- Le programme procède à des évaluations à la suite de la mise en œuvre des changements pour déterminer si les changements ont apporté les résultats désirés.

NORME 5. IMPUTABILITÉ

La documentation de l'agrément doit explicitement décrire et inclure les preuves que : Le programme d'enseignement se décrit fidèlement au public et fournit suffisamment de renseignements pour assurer son imputabilité et offrir un choix aux consommateurs.

CRITÈRE 5.1	EXEMPLES DE PREUVE
<p>L'information juste et actuelle est accessible aux candidats, aux étudiants inscrits et au public concernant :</p> <ul style="list-style-type: none">• les politiques institutionnelles et d'admission au programme,• les exigences linguistiques• le processus d'évaluation de la formation antérieure,• les droits de scolarité et les frais,• l'aide financière,• les exigences pour l'obtention du diplôme,• les politiques scolaires, et• les services aux étudiants.	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none">- Documentation sur les politiques d'admission, exigences linguistiques, droits de scolarité, aide financière, remise des diplômes et exigences d'inscription/permis de travail, politiques collégiales et services aux étudiants.- Documentation décrivant les caractéristiques du processus d'évaluation de la formation antérieure.- Guide de l'étudiant, brochures du programme, documents de l'université.- Annuaire du programme; site Web.- Programmes d'orientation des étudiants.- Documents prouvant que les étudiants admis au programme satisfont aux critères d'admission publiés.- Politique d'attribution des diplômes.- Règlements pédagogiques.
<p>Notes explicatives :</p> <p>La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels</p> <ul style="list-style-type: none">➤ L'utilisation de lignes directrices et de procédures; les professeurs définissent, adoptent, évaluent, et confirment les règlements pédagogiques qui sont propres au programme.➤ Le programme a des politiques pour guider la dissémination et la mise en œuvre de tous les règlements établis qui concernent les professeurs et les étudiants.➤ L'institution d'enseignement s'assure que les politiques et procédures qui affectent directement les étudiants inscrits et futurs, y compris le statut et les activités d'agrément, sont clairement décrites, appliquées équitablement et en temps opportun.➤ Quand il prend des décisions sur l'admission, la rétention et la promotion des étudiants, le programme tient compte de sa mission, de la mission de l'institution et des besoins de la société.➤ Le programme permet aux étudiants futurs et inscrits d'avoir accès aux règlements pertinents à l'admission, l'immatriculation, la progression au sein du programme, les procédures d'abandon ou de renvoi, l'équité procédurale, les expériences de stage et autres politiques et procédures pédagogiques.	

CRITÈRE 5.2	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Les documents et les publications du programme décrivent exactement sa vision, sa mission, sa philosophie et ses buts.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s’y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politiques et procédures pertinentes au développement et au document publicitaire, au recrutement et aux documents d’admission pour s’assurer qu’ils représentent clairement et précisément le programme et les possibilités de carrière. - Résultats documentés de l’évaluation et de la révision des documents publicitaires, de recrutement et d’admission. - Rétroaction documentée des étudiants
<p><i>Notes explicatives :</i> La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L’information sur le programme, y compris l’information sur le site Web et la publicité, ainsi que le matériel pertinent aux politiques de l’institution et du programme sont justes, généraux et actuels. 	

CRITÈRE 5.3	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Le programme promouvoit une vision et un environnement sécuritaire et protège les droits de tous les individus, y compris des étudiants, des professeurs, du personnel et de tous ceux qui participent aux activités connexes.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s’y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politiques et procédures pertinentes au: <ul style="list-style-type: none"> o respect de l’intimité, de la dignité et de la sécurité des étudiants, professeurs, personnels et autres personnes concernées par les activités d’apprentissage et d’enseignement o consentement éclairé o menaces/harcèlement o hygiène et sécurité au travail o griefs et plaintes - Documentation des incidents reliés à un environnement non sécuritaire et mesures prises pour résoudre le problème. - Affichage des règles de sécurité et procédures d’urgence.
<p><i>Notes explicatives :</i> La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels que</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L’institution d’enseignement a des politiques et procédures pour protéger les droits et la sécurité de tous les individus concernés par n’importe quel aspect du programme. ➤ L’institution d’enseignement et le programme s’assurent que les étudiants sont informés des risques potentiels pour la santé qu’ils peuvent rencontrer au cours du programme de formation et quand ils sont en stage. ➤ Les politiques et procédures assurent l’équité dans le traitement des inquiétudes et des plaintes des étudiants et des professeurs à tous les niveaux du programme et de l’institution d’enseignement. ➤ L’institution d’enseignement, le programme et chaque milieu de stage ont des politiques qui décrivent la confidentialité des dossiers et autre information personnelle, de même que des politiques et procédures sur le fait de faire appel à des sujets humains lors des démonstrations et les pratiques à des fins éducatives et de recherche, si applicable. 	

CRITÈRE 5.4	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Le programme a un processus d'admission juste, transparent et opportun. 5.4.1 Il y a un processus d'appel transparent</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politiques et procédures documentées pour l'admission au programme. - Procès-verbaux des réunions du comité d'admission. - Processus documenté de prise de décision pertinent aux admissions. - Sommaires annuels et cumulatifs des données d'admission.
<p>Notes explicatives : La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des politiques et procédures s'appliquent à la sélection des étudiants afin de ne pas discriminer en fonction de la race, la religion, la couleur, le sexe, l'âge, la nationalité et l'origine ethnique, l'orientation sexuelle et les incapacités ou l'état de santé. ➤ Remarque : Toutefois, ce critère n'enlève pas au programme la capacité de s'affirmer envers certains groupes de personnes, y compris ceux identifiés par la race, la couleur, le sexe, la nationalité ou l'origine ethnique, ou les incapacités ou l'état de santé, ni n'empêche les activités associées à accroître la diversité parmi la population étudiante. Cependant, on s'attend à ce que toute la documentation publiée pertinente aux politiques et aux pratiques d'admission inclut l'information concernant la décision du programme d'agir positivement envers les groupes sélectionnés. 	

CRITÈRE 5.5	EXEMPLES DE PREUVE
<p>Le programme surveille, sur une base régulière, sa conformité aux normes et aux critères d'agrément et prend les mesures requises pour assurer sa conformité.</p>	<p>Peuvent comprendre, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication du statut d'agrément dans les documents appropriés, par exemple, annuaire du programme, site Web. - Documentation et présentation des frais et des rapports d'agrément exigés, par exemple les rapports d'autoévaluation, rapports de progrès, rapports annuels. - Les changements dans la conformité du programme aux normes d'agrément sont rapportés selon les politiques du PAE AE & AP. - Les rapports concernant les avis de tout changement important au programme sont envoyés au PAE AE & AP.
<p>Notes explicatives : La preuve illustrerait adéquatement la conformité au critère par la démonstration et des commentaires tels</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'institution d'enseignement et le programme se sont engagés à obtenir et à maintenir leur statut d'agrément et sont responsables de présenter la documentation requise et à payer les droits selon les dates limites établies. ➤ <u>Remarque</u> : L'institution et le programme ont la responsabilité d'aviser le PAE AE & AP de tous les changements importants apportés au programme en vertu des politiques et procédures établies. Les changements importants à rapporter incluent, mais sans s'y limiter, les changements à la direction du programme et chez les professeurs, les révisions majeures du cursus et le certificat/diplôme ou programme offert. 	

NORME 6.

COMPÉTENCES DE L'ASSISTANT DE L'ERGOTHÉRAPEUTE ET DE L'ASSISTANT DU PHYSIOTHÉRAPEUTE

Cette norme utilise un modèle adapté basé sur les rôles de CanMEDS⁷ et s'organise autour des sept principaux "rôles" des diplômés dont : Communicateur, Collaborateur, Praticien efficace, Agent de changement ou Promoteur, Praticien réflexif, Praticien professionnel et praticien érudit.

Les compétences de l'assistant de l'ergothérapeute ont été articulées par l'Association canadienne des ergothérapeutes qui est responsable de régulièrement réviser et mettre à jour les compétences de l'assistant de l'ergothérapeute. Toutes les compétences des assistants de l'ergothérapeute de la Norme 6 s'exécutent sous la supervision d'un ergothérapeute.

Les compétences de l'assistant du physiothérapeute décrites ont été émises par le Groupe consultatif national en physiothérapie (GCNP) responsable de réviser et de mettre à jour les compétences de l'assistant du physiothérapeute sur une base régulière. Toutes les compétences des assistants du physiothérapeute de la Norme 6 s'exécutent sous la supervision d'un physiothérapeute.

Les critères de cette Norme reflètent les compétences minimales d'entrée à la profession (connaissances, aptitudes et habiletés) attendues des étudiants au moment de l'obtention du diplôme afin de jouer le rôle d'assistant de l'ergothérapeute et d'assistant du physiothérapeute.

La documentation de l'agrément doit décrire de manière explicite et inclure des preuves sur la façon dont le programme d'enseignement facilite l'atteinte des résultats d'apprentissage des étudiants pertinents à la pratique actuelle de l'ergothérapie et de la physiothérapie, aux nouvelles tendances dans le système de santé et aux progrès théoriques et technologiques.

Exemples de preuves

Les notes explicatives propres à chaque critère sont conçues de façon à servir de guide aux programmes concernant les preuves qu'ils pourraient fournir pour démontrer leur conformité au critère. Les programmes ne sont pas tenus de fournir des preuves pour chaque note explicative énumérée. Les exemples de preuve peuvent comprendre, mais sans s'y limiter :

- Documents de planification du programme
- Description des cours
- Résumés des évaluations de cours
- Résultats des évaluations de programme
- Sondages auprès des diplômés du programme et de leurs employeurs
- Évaluations des stages des étudiants
- Rendement des étudiants

⁷ Frank, JR. (Ed.). 2005. Le cadre de compétences CanMEDS 2005 pour les médecins. Meilleures normes, meilleurs soins. Ottawa, Ontario : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

COMPÉTENCES^{G8} DE L'ASSISTANT DE L'ERGOTHÉRAPEUTE

RÔLE AE 6.1 Communicateur

Le programme prépare les étudiants à communiquer efficacement pour développer et maintenir des relations appropriées et respectueuses avec les clients^G, les familles, les fournisseurs de soins et les autres personnes concernées.

CRITÈRE AE 6.1.1

Engage et facilite la communication verbale et non verbale efficace avec le client, le précepteur de stage et les membres de l'équipe interprofessionnelle.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Communiquer à l'aide de diverses stratégies de communication y compris l'écoute active, le reflet, le renforcement et l'empathie. Il utilise et réagit correctement à la communication non verbale.
- Communiquer efficacement pour faciliter la compréhension du client (par ex. tenir compte de l'éducation, de la culture, de l'âge et du sexe).
- Rappporter, en temps opportun, précepteur de stage, aux clients et aux autres membres de l'équipe, l'information pertinente et précise, en toute situation.

CRITÈRE AE 6.1.2

Fait appel à des habiletés de communication écrite objectives et efficaces avec le client, le précepteur de stage et les membres de l'équipe interprofessionnelle.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Rédiger la documentation écrite juste et précise en utilisant la terminologie appropriée et en se conformant à toutes les normes provinciales, réglementaires et organisationnelles applicables.
- Préparer des documents écrits pour appuyer la prestation de services.

CRITÈRE AE 6.1.3

Appuie la diversité des communications en adoptant des stratégies pour réduire les obstacles à la communication avec différentes populations dans différents contextes de pratique et y incorpore une pratique consciente.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Adapter ses stratégies de communication pour faciliter la compréhension du client (par ex. tenir compte de l'éducation, de la culture, de l'âge et du sexe).

⁸ Les compétences de cette section sont basées sur le Profil de la pratique du personnel auxiliaire en ergothérapie (2009). Il est fortement recommandé que ce document serve de référence à cette section des Normes.

RÔLE AE 6.2 Collaborateur

Le programme prépare l'étudiant à travailler efficacement et en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle et avec les autres individus pour offrir des services optimaux au client.

CRITÈRE AE 6.2.1

Soutient la collaboration avec le client, le précepteur de stage et l'équipe interprofessionnelle.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension des rôles et des responsabilités des membres de l'équipe.
- Utiliser une gamme de stratégies pour faire preuve de confiance mutuelle, de respect et d'un comportement professionnel.
- Communiquer efficacement et avec facilité le plan d'intervention qui lui est confié au client et à l'équipe interprofessionnelle.
- Recueillir l'information et la transmettre au précepteur de stage avec aisance et efficacité.

CRITÈRE AE 6.2.2

Participe activement comme membre de l'équipe interprofessionnelle

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Participer comme membre de l'équipe pour assurer des soins interprofessionnels au client.

CRITÈRE AE 6.2.3

Prévoit, reconnaît, prévient et résout les conflits.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Utiliser une gamme de stratégies pour résoudre efficacement les conflits.
- Demander les conseils appropriés pour l'aider à résoudre les conflits.

RÔLE AE 6.3 Praticien efficace

Le programme prépare l'étudiant à gérer son temps, à établir l'ordre des priorités en collaboration avec les ergothérapeutes et à appuyer la pratique efficace et efficiente.

CRITÈRE AE 6.3.1

Gère les activités qui favorisent la prestation efficace des services et des soins au client.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Établir efficacement les priorités en matière de services aux clients et autres exigences de travail.
- Utiliser une approche systématique pour trouver et recueillir l'information qui l'aide dans les tâches qui lui ont été confiées.

CRITÈRE AE 6.3.2

Utilise efficacement les ressources humaines, financières et physiques.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Faciliter l'usage de l'équipement, des fournitures, de l'inventaire et des espaces pour soutenir la prestation de services.

CRITÈRE AE 6.3.3

Reconnaît, respecte et participe aux activités établies pour l'amélioration de la qualité organisationnelle.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Participer aux activités de mesure de la charge de travail, au besoin.
- Participer à des réunions d'équipe et à des comités relatifs aux fonctions liées au travail.
- Participer à des révisions régulières du rendement.

RÔLE AE 6.4 Agent de changement/Promoteur

Le programme prépare l'étudiant à comprendre comment utiliser de façon responsable ses connaissances et son influence en lien avec son rôle pour promouvoir la santé et le bien-être de chaque client, de la communauté et des populations.

CRITÈRE AE 6.4.1

Fait la promotion des avantages et des valeurs de son groupe professionnel.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension de sa profession au sein du système de santé.
- Faire la promotion du rôle de sa profession.
- Démontrer une compréhension des rôles et responsabilités distincts de l'assistant de l'ergothérapeute.

CRITÈRE AE 6.4.2

Accompagne le client dans le processus de changement visant à atteindre ses objectifs de la santé tel que déterminé par l'ergothérapeute.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Travailler en collaboration pour assurer que les besoins individuels du client sont satisfaits.
- Encourager le client à exprimer ses besoins individuels et à aider l'ergothérapeute et l'équipe à s'assurer que les besoins du client sont pris en considération.
- Tenir compte des facteurs comme le comportement, la motivation du client, etc. quand il accompagne le client dans le processus de changement visant à atteindre ses objectifs de la santé.

CRITÈRE AE 6.4.3

Tient compte de l'impact des déterminants de la santé sur le bien-être des clients desservis.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Tenir compte de l'impact des déterminants de la santé quand il aide le client, sa famille et la communauté à appuyer aux objectifs de santé.

RÔLE AE 6.5 Le praticien réflexif

Le programme prépare l'étudiant à intégrer la critique, la réflexion et l'amélioration de la qualité dans sa pratique quotidienne et dans son apprentissage continu autonome.

CRITÈRE AE 6.5.1

Reconnaît l'importance du développement professionnel par des pratiques réflexives et un apprentissage continu autodirigé.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Maintenir et à améliorer ses connaissances, ses aptitudes et ses habiletés.
- Démontrer une compréhension des compétences de travail requises par des pratiques réflexives et de l'apprentissage autodirigé.
- Demander conseil pour établir un plan visant à répondre à ses besoins d'apprentissage.
- Déterminer les ressources pour répondre à ses besoins d'apprentissage.
- Mettre en œuvre un plan d'apprentissage.
- Appliquer ses apprentissages à sa pratique.

CRITÈRE AE 6.5.2

Modifie la prestation de service à partir de sa réflexion personnelle et de la rétroaction externe sous la supervision de l'ergothérapeute.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Se servir de sa réflexion personnelle, de la rétroaction et des indications des autres au besoin pour suggérer au client des changements dans la prestation des services.

CRITÈRE AE 6.5.3

Appuie l'ergothérapeute dans l'application d'approches fondées sur les données probantes.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension de la pratique fondée sur les données probantes.

RÔLE AE 6.6 Praticien professionnel

Le programme prépare l'étudiant à s'engager envers les meilleurs intérêts des clients et de la société par une pratique éthique et légale et des normes élevées de comportement personnel.

CRITÈRE AE 6.6.1

Démontre un comportement éthique avec les clients et les membres de l'équipe dans diverses situations.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension des rôles complémentaires, mais distincts de l'assistant de l'ergothérapeute et de l'ergothérapeute.
- Se conformer aux normes reconnues d'imputabilité des professionnels de la santé.
- Faire preuve de confiance, d'intégrité, de responsabilité, d'engagement, de respect et de compassion.
- Communiquer son titre, ses compétences et son rôle de manière précise.
- Se conformer aux normes professionnelles et aux normes en matière d'emploi y compris le consentement, la vie privée et la confidentialité.
- Se conformer aux politiques qui déterminent la distribution des ressources dans le milieu de travail.
- Démontrer une compréhension des questions d'éthique générales au sein du système de santé et de la prestation des services.
- Comprendre et gérer des situations potentielles de conflits d'intérêts.

CRITÈRE AE 6.6.2

Respecte la diversité et démontre une pratique consciente.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension des effets de la diversité sur la fonction et le rendement occupationnel.
- Démontrer une compréhension des croyances et des valeurs culturelles du client.

CRITÈRE AE 6.6.3

Respecte les limites personnelles et professionnelles.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Maintenir une relation thérapeutique efficace avec les clients et une relation de travail avec les membres de l'équipe.
- Comprendre et déterminer les questions de pouvoir qui entrent en jeu dans les relations professionnelles avec les clients et l'équipe.

CRITÈRE AE 6.6.4

Travaille en respectant les limites de ses compétences personnelles dans son propre champ de pratique professionnel.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Reconnaître les limites de sa compétence personnelle et de son champ professionnel et assume la responsabilité de son propre comportement et de ses propres actions.
- Demander les conseils appropriés au précepteur de stage et aux autres membres de l'équipe.

RÔLE AE 6.7 Praticien formé en habilitation de l'occupation

Le programme prépare l'étudiant à devenir un praticien qualifié en habilitation de l'occupation qui utilise des processus fondés sur des données probantes qui mettent l'accent sur les occupations du client — y compris les soins personnels, la productivité et les loisirs — comme moyen d'intervention et de résultats pendant l'exécution de tâches assignées et en respectant les lignes de conduite et les limites établies⁹.

CRITÈRE AE 6.7.1

Soutient avec efficacité et en toute sécurité l'ergothérapeute qui est l'expert en habilitation de l'occupation.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer sa compréhension du rôle de l'ergothérapeute et de l'assistant de l'ergothérapeute.
- Démontrer sa compréhension de la pratique centrée sur le client.
- Démontrer sa compréhension des occupations, du rendement occupationnel et de la participation occupationnelle dans sa pratique auprès des clients.
- Démontrer sa compréhension des pratiques de l'ergothérapie.

⁹ Célébration de l'habilitation de l'occupation à titre de compétence de base de l'assistant de l'ergothérapeute. Conformément au **Modèle canadien d'habilitation centrée sur le client** (Townsend & Polatajko, 2007), le rôle "d'expert en habilitation de l'occupation" est considéré comme le rôle pivot, de même que l'expertise et la compétence du personnel auxiliaire en ergothérapie. Le travail effectué dans cette fonction de base est relié à tous les autres rôles et il s'appuie sur les compétences requises pour utiliser l'occupation efficacement, à la fois comme un moyen d'intervention et comme le résultat d'une intervention en ergothérapie.

CRITÈRE AE 6.7.2

Travaille à faciliter l'occupation auprès de populations sélectionnées ayant des difficultés en matière de rendement occupationnel dans une variété de contextes de pratique.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer sa compréhension du plan d'intervention du client en ergothérapie et à contribuer au plan d'intervention au besoin.
- Effectuer avec efficacité et en toute sécurité les portions du plan d'intervention en ergothérapie qui lui ont été confiées.
- Établir des relations thérapeutiques positives avec les clients.
- Observer, surveiller et rapporter le rendement du client.
- Travailler efficacement avec les individus, les familles et les groupes.
- Réagir au changement dans l'état du client.
- Compléter la cueillette des données qui lui a été confiée à l'aide d'une gamme d'outils pour appuyer l'évaluation en ergothérapie.

CRITÈRE AE 6.7.3

Recueille l'information et les données pertinentes à l'état du client tel que demandé par l'ergothérapeute.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Compléter la collecte des données qui lui a été confiée à l'aide d'une gamme d'outils pour appuyer l'évaluation en ergothérapie.
- Surveiller la réaction et l'état du client avant, pendant et après les interventions assignées.
- Rapporter l'information du client pour ajouter un supplément aux processus d'évaluation et de réévaluation de l'ergothérapeute.
- Contribuer à l'élaboration et à la révision des activités d'intervention du plan d'ergothérapie.

CRITÈRE AE 6.7.4

Met en œuvre les interventions confiées par l'ergothérapeute.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension du plan d'intervention du client.
- Diriger le client vers l'endroit où il sera traité et l'informer des politiques pertinentes aux services.
- Comprendre les restrictions et les limitations associées aux interventions en ergothérapie.
- Exécuter efficacement et en toute sécurité les portions du plan d'intervention en ergothérapie qui lui ont été confiées.
- Établir des relations thérapeutiques positives et faciliter la participation du client.
- Observer, surveiller et rapporter le rendement du client.
- Travailler efficacement avec les individus, les familles et les groupes.
- Réagir aux changements dans l'état du client, y compris interrompre une intervention particulière si le client a une réaction néfaste ou si la sécurité du client est compromise.

CRITÈRE AE 6.7.5

Démontre la résolution efficace de problèmes et du jugement en lien avec les portions de service qui lui ont été confiées.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Appliquer les connaissances pertinentes et actuelles de l'ergothérapie dans son domaine de pratique.
- Assurer la sécurité du client et sa sécurité personnelle dans l'exécution des portions de service qui lui ont été confiées.

CRITÈRE AE 6.7.6

Participe au processus d'apprentissage des clients, des membres de l'équipe, des pairs, des étudiants et de tout autre apprenant au sein de leur service.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Mettre en œuvre les composantes des programmes d'enseignement pour les apprenants.
- Servir de ressource pour les autres apprenants.
- Contribuer au processus de rétroaction et d'évaluation de la participation des apprenants.

COMPÉTENCES¹⁰ DE L'ASSISTANT DU PHYSIOTHÉRAPEUTE¹¹

RÔLE AP 6.1 Communicateur

Le programme prépare l'étudiant à communiquer efficacement pour développer et maintenir des relations appropriées et respectueuses avec les clients, les familles, les fournisseurs de soins et les autres personnes concernées.

CRITÈRE AP 6.1.1

Engage et facilite la communication verbale et non verbale efficace avec le client, le précepteur de stage et les membres de l'équipe interprofessionnelle.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Communiquer à l'aide de diverses stratégies de communication, y compris l'écoute active, la réflexion, le renforcement et l'empathie. Il utilise et réagit correctement à la communication non verbale.
- Communiquer efficacement pour faciliter la compréhension du client (par ex. tenir compte de l'éducation, de la culture, de l'âge et du sexe).
- Rappporter, en temps opportun, au précepteur de stage, aux clients et aux autres membres de l'équipe, l'information pertinente et précise en toute situation.

CRITÈRE AP 6.1.2

Fait appel à des habiletés de communication écrite objectives et efficaces avec le client, le précepteur de stage et les membres de l'équipe interprofessionnelle.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Rédiger la documentation écrite juste et précise en utilisant la terminologie appropriée et en se conformant à toutes les normes provinciales, réglementaires et organisationnelles applicables.
- Préparer des documents écrits pour appuyer la prestation des services.

CRITÈRE AP 6.1.3

Appuie la diversité des communications en adoptant des stratégies pour réduire les obstacles à la communication avec différentes populations dans divers contextes de pratique et incorporer une pratique consciente.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Adapter ses stratégies de communication pour faciliter la compréhension du client (par ex. tenir compte de l'éducation, de la culture, de l'âge et du sexe).

¹⁰ Les compétences de cette section sont basées sur le Profil des compétences essentielles des assistants-physiothérapeutes au Canada (2012) (GCNP). Il est fortement recommandé que ce document serve de référence complémentaire pour cette section des normes.

¹¹ Physiothérapeute et les mots apparentés sont des marques officielles utilisés avec permission.

RÔLE AP 6.2 Collaborateur

Le programme prépare l'étudiant à travailler efficacement et en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle et avec les autres individus pour offrir des soins optimaux au client.

CRITÈRE AP 6.2.1

Contribue à la collaboration avec le client, le précepteur de stage et les membres de l'équipe interprofessionnelle.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension des rôles et des responsabilités des membres de l'équipe.
- Utiliser une gamme de stratégies pour faire preuve de confiance mutuelle, de respect et d'un comportement professionnel.
- Communiquer efficacement et avec facilité le plan d'intervention qui lui est confié au client et à l'équipe interprofessionnelle.
- Recueillir l'information et la transmettre au précepteur de stage avec aisance et efficacité.

CRITÈRE AP 6.2.2

Participe activement comme membre d'une équipe interprofessionnelle.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Participer comme membre de l'équipe pour offrir des services interprofessionnels au client.

CRITÈRE AP 6.2.3

Prévoit, reconnaît, prévient et résout les conflits.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Utiliser une vaste gamme de stratégies pour résoudre efficacement des conflits.
- Demander les conseils appropriés pour l'aider à résoudre des conflits.

RÔLE AP 6.3 Praticien efficace

Le programme prépare l'étudiant à gérer son temps, à établir l'ordre des priorités en collaboration avec les physiothérapeutes et à appuyer la pratique efficace et efficiente.

CRITÈRE AP 6.3.1

Gère les activités qui favorisent la prestation efficace des services et des soins au client.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Établir efficacement les priorités en matière de services aux clients et autres exigences de travail.
- Utiliser une approche systématique pour trouver et recueillir l'information qui l'aide dans les tâches qui lui ont été confiées.

CRITÈRE AP 6.3.2

Utilise efficacement les ressources humaines, financières et physiques.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Faciliter l'usage de l'équipement, des fournitures, de l'inventaire et des espaces pour soutenir la prestation de services.

CRITÈRE AP 6.3.3

Reconnaît, respecte et participe aux activités établies pour l'amélioration de la qualité organisationnelle.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Participer aux activités de mesure de la charge de travail, au besoin.
- Participer à des réunions d'équipe et à des comités relatifs aux fonctions liées au travail.
- Participer à des révisions régulières du rendement.

RÔLE AP 6.4 Agent de changement/Promoteur

Le programme prépare l'étudiant à comprendre comment utiliser de façon responsable ses connaissances et son influence en lien avec son rôle pour promouvoir la santé et le bien-être de chaque client, de la communauté et des populations.

CRITÈRE AP 6.4.1

Fait la promotion des avantages et des valeurs de son groupe professionnel.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension de sa profession au sein du système de santé.
- Faire la promotion du rôle de sa profession.
- Démontrer une compréhension des responsabilités et des rôles distincts de l'assistant du physiothérapeute.

CRITÈRE AP 6.4.2

Accompagne le client dans le processus de changement visant à atteindre ses objectifs de santé tel que déterminé par le physiothérapeute.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Travailler en collaboration pour assurer que les besoins individuels du client sont satisfaits.
- Encourager le client à exprimer ses besoins individuels et à aider le physiothérapeute et l'équipe à s'assurer que les besoins du client sont pris en considération.
- À tenir compte des facteurs comme le comportement, la motivation du client, etc. quand il accompagne le client dans le processus de changement visant à atteindre ses objectifs de santé.

CRITÈRE AP 6.4.3

Tient compte de l'impact des déterminants de la santé sur le bien-être des clients desservis.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Tenir compte de l'impact des déterminants de la santé quand il aide le client, sa famille et la communauté à appuyer aux objectifs de santé.

RÔLE AP 6.5 Praticien réflexif

Le programme prépare l'étudiant à intégrer la critique, la réflexion et l'amélioration de la qualité dans sa pratique quotidienne et dans son apprentissage continu autonome.

CRITÈRE AP 6.5.1

Reconnaît l'importance du développement professionnel par des pratiques réflexives et un apprentissage continu autodirigé.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Maintenir et à améliorer ses connaissances, ses aptitudes et ses habiletés.
- Démontrer une compréhension des compétences de travail requises par des pratiques réflexives et de l'apprentissage autodirigé.
- Demander conseil pour établir un plan visant à répondre à ses besoins d'apprentissage.
- Déterminer les ressources pour répondre à ses besoins d'apprentissage.
- Mettre en œuvre un plan d'apprentissage.
- Appliquer ses apprentissages à sa pratique.

CRITÈRE AP 6.5.2

Modifie la prestation des services à partir de sa réflexion personnelle et de la rétroaction externe sous la supervision du physiothérapeute.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Référencer à sa réflexion personnelle, à la rétroaction et aux conseils des autres au besoin pour suggérer des changements à la prestation des services au client.

CRITÈRE AP 6.5.3

Appuie le physiothérapeute dans l'application d'approches fondées sur les données probantes.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension de la pratique fondée sur les données probantes.

RÔLE AP 6.6 Praticien professionnel

Le programme prépare l'étudiant à s'engager envers les meilleurs intérêts des clients et de la société par une pratique éthique et légale et des normes élevées de comportement personnel.

CRITÈRE AP 6.6.1

Démontre un comportement éthique envers les clients et les membres de l'équipe dans diverses situations.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension des rôles complémentaires, mais distincts de l'assistant du physiothérapeute et du physiothérapeute.
- Se conformer aux normes reconnues d'imputabilité des professionnels de la santé.
- Faire preuve de confiance, d'intégrité, de responsabilité, d'engagement, de respect et de compassion.
- Communiquer son titre, ses compétences et son rôle de manière précise.
- Se conformer aux normes professionnelles et aux normes en matière d'emploi y compris le consentement, la vie privée et la confidentialité.
- Se conformer aux politiques qui déterminent la distribution des ressources dans le milieu de travail.
- Démontrer une compréhension des questions d'éthique générales au sein du système de santé et de la prestation des services.
- Comprendre et à gérer des situations potentielles de conflits d'intérêts.

CRITÈRE AP 6.6.2

Respecte la diversité et démontre une pratique consciente

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension des effets de la diversité sur la fonction et le rendement occupationnel.
- Démontrer une compréhension des croyances et des valeurs culturelles du client.

CRITÈRE AP 6.6.3

Respecte les limites personnelles et professionnelles.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Maintenir une relation thérapeutique efficace avec les clients et une relation de travail positive avec les membres de l'équipe.
- Comprendre et cibler les questions de pouvoir qui entrent en jeu dans les relations professionnelles avec les clients et l'équipe.

CRITÈRE AP 6.6.4

Travaille en respectant les limites de ses compétences personnelles dans son propre champ de pratique professionnel.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Reconnaître les limites de sa compétence personnelle et de son champ professionnel et assume la responsabilité de son propre comportement et de ses propres actions.
- Demander les conseils appropriés au précepteur de stage et aux autres membres de l'équipe.

RÔLE AP 6.7 Praticien formé à la fonction et à la mobilité

Le programme prépare l'étudiant à devenir un praticien habile en ce qui a trait à la fonction et à la mobilité, qui intègre tous ses rôles pour la promotion, l'amélioration et le maintien de la mobilité, de la santé et du bien-être de ses clients pendant l'exécution des tâches qui lui sont assignées et en respectant les lignes de conduite et les limites établies¹². Ils peuvent inclure, mais sans s'y limiter:

- L'enseignement et la consultation.
- Les exercices thérapeutiques
- Les agents électro physiques et les modalités mécaniques
- L'entraînement aux activités fonctionnelles
- Les techniques cardiorespiratoires et neuromotrices
- La mobilité, y compris l'utilisation des aides à la marche et d'appareils.

CRITÈRE AP 6.7.1

Soutient avec efficacité et en toute sécurité le physiothérapeute qui est l'expert de la fonction et de la mobilité.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer sa compréhension de la pratique centrée sur le client.
- Démontrer sa compréhension de l'exercice de la physiothérapie.

¹² Selon le Profil des compétences essentielles des assistants-physiothérapeutes au Canada (2012) (GCNP), les objectifs de la physiothérapie incluent :

- La promotion de la mobilité optimale, de l'activité physique et de la santé et du mieux-être global
- La prévention de la maladie, des blessures, et des incapacités
- Gestion des maladies aiguës et chroniques, des limites aux activités et des restrictions à la participation à diverses activités.
- L'amélioration et le maintien d'une autonomie fonctionnelle et d'une performance physique optimales
- La réadaptation à la suite d'une maladie, d'une blessure ou d'une incapacité à l'aide de programmes d'exercices thérapeutiques et d'autres interventions.
- L'éducation et la planification de programmes de maintien et de soutien afin de prévenir la récurrence, les nouvelles blessures et le déclin fonctionnel.

CRITÈRE AP 6.7.2

Recueille l'information et les données pertinentes à l'état du client demandées par le physiothérapeute.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Compléter la collecte des données qui lui est confiée à l'aide d'une gamme d'outils pour appuyer l'évaluation en physiothérapie.
- Surveiller les réactions et l'état du client avant, pendant et après la prise des mesures et l'exécution des épreuves lui ont été confiées.
- Rappporter l'information du client pour compléter les processus d'évaluation ou de réévaluation du physiothérapeute.
- Contribuer à l'élaboration et à la révision des interventions du plan d'intervention en physiothérapie.

CRITÈRE AP 6.7.3

Met en œuvre les interventions qui lui sont confiées par le physiothérapeute.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Démontrer une compréhension du plan d'intervention du client.
- Orienter le client sur les lieux de traitement et donne l'information au sujet des politiques pertinentes aux services.
- Comprendre les précautions et les limites associées aux interventions en physiothérapie.
- Exécuter avec efficacité et en toute sécurité les portions du plan d'intervention en physiothérapie qui lui sont confiées.
- Établir des relations thérapeutiques positives et à faciliter la participation du client.
- Observer, surveiller et rapporter le rendement du client.
- Travailler efficacement avec les individus, les familles et les groupes.
- Réagir aux changements de l'état du client y compris en discontinuant une intervention particulière si le client présente des réactions indésirables ou si la sécurité du client est compromise.

CRITÈRE AP 6.7.4

Démontre une capacité de résolution de problèmes et de jugement concernant les portions de services qui sont confiées.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Appliquer les connaissances pertinentes et actuelles à son domaine de pratique.
- Veiller à la sécurité du client et à sa propre sécurité dans l'exécution des portions de soins qui lui sont confiées.

CRITÈRE AP 6.7.5

Participe au processus d'apprentissage des clients, des membres de l'équipe, des pairs, des étudiants et de tout autre apprenant au sein de leur service.

Notes explicatives:

Le programme prépare l'étudiant à :

- Mettre en œuvre les composantes de programmes d'enseignement pour les apprenants.
- Servir de ressource pour les autres apprenants.
- Contribuer au processus de rétroaction et d'évaluation de la participation des apprenants.

Glossaire

Adéquat	Suffisant pour une exigence spécifique. (Merriam-Webster, 2011)
Agrément	<p>1. L'état ou la condition de l'agrément signifie qu'un programme a satisfait aux normes d'enseignement établies par les autorités professionnelles.</p> <p>2. Le processus d'agrément concerne l'assurance de la qualité par laquelle le statut d'agrément est accordé à une institution d'enseignement ou un programme d'études par les autorités responsables (Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, 2003).</p> <p>Un processus d'évaluation de la qualité utilisé par un organisme dont l'autorité a été publiquement reconnue pour accorder un statut officiel à un programme d'études qui a satisfait ou dépassé les résultats des normes prédéterminées (ACE, 2005).</p>
Approches basées sur les données probantes	Utilisée indifféremment avec pratique basée sur les données probantes, la pratique factuelle met davantage l'accent sur le fait que les meilleures preuves de la recherche actuelle sont prises en considération tout comme l'intégration de l'expertise clinique et les valeurs du client dans le processus de prise de décision (AEPC, 2012).
Client	Une personne, une famille, un groupe, une communauté ou une organisation qui reçoivent des services professionnels, des produits ou de l'information en physiothérapie. Un client peut aussi être appelé un patient (AEPC, 2012).
Compétences	Les connaissances, les compétences et les habiletés acquises par l'apprentissage formel, non formel, ou informel; capacité à exécuter des tâches, des obligations propres à l'occupation (ACE, 2007).
Coordonnateur de programme	L'individu responsable de la coordination des activités administratives pédagogiques et éducatives du programme.
Cursus	Liste de sujets composant une formation structurée ou un programme d'enseignement dans un cours, des cours ou des expériences de travail qui développent les connaissances, les compétences et les habiletés des apprenants. Le cursus comprend un ensemble de buts et d'objectifs implicites ou explicites en ce qui concerne les résultats d'apprentissage. Cela peut être un modèle illustré ou une figure identifiant les concepts et les liens entre les concepts (ACE, 2005).
Enseignement clinique	L'enseignement clinique donne aux étudiants l'occasion d'intégrer les connaissances et d'acquérir des habiletés et des comportements professionnels par des expériences d'apprentissage expérimentales et supervisées (adapté de Guide canadien pour l'enseignement clinique en ergothérapie (CGFEOT), 2003). (ACE, 2005).
Formation interprofessionnel	FIP est le processus selon lequel nous formons les personnes et les équipes à pratiquer en collaboration. ¹³ La FIP se produit lorsque deux professions ou plus sont engagées dans un processus d'apprentissage

¹³ AFISS

	conjoint, réciproque et qui leur permet de mieux se connaître mutuellement pour mieux collaborer et améliorer la qualité des soins (CAIPE, 2002)
Institution autorisée	Un organisme d'enseignement postsecondaire qui a reçu l'autorité officielle d'une agence gouvernementale ou autre pour offrir l'enseignement postsecondaire.
Milieus de stage	Agences, institutions, milieux et autres qui offrent aux étudiants des expériences d'apprentissage supervisées.
Preuve	Document officiel ou information fournie par le programme pour démontrer sa conformité aux critères d'évaluation (AEPC 2012).
	Documents, actions ou autres moyens pratiques par lesquels le programme d'études démontre comment il satisfait à chaque norme (ACE, 2005).
	Les professeurs sont les individus qui sont nommés et rémunérés par le collège/l'université Incluant ceux qui travaillent à temps-partiel.
Professeur	Conférenciers sont les individus qui enseignent dans l'institution, mais qui ne sont pas des employés rémunérés du collège, même s'ils peuvent recevoir des honoraires ou autres formes de compensation.
	Les professeurs de clinique peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les conférenciers, les enseignants de composantes spécifiques d'un cours ou les tuteurs (AEPC, 2012).
Programme d'enseignement	À moins d'avis contraire, programme réfère au programme d'enseignement aux assistants des ergothérapeutes et aux assistants des physiothérapeutes (AEPC, 2012).
	Un ensemble d'activités et de ressources y compris le cursus.
Ressources d'apprentissage	Les fournitures et les aides comme l'équipement, le matériel et les locaux requis pour promouvoir l'apprentissage efficace.
Résultats d'apprentissage/ de l'étudiant	Un niveau mesuré du rendement qui démontre jusqu'à quel niveau une compétence ou un ensemble de compétences donné a été atteint par l'apprenant (AEPC, 2012).

Références

1. Association canadienne des ergothérapeutes. (2005). Normes d'agrément universitaires et Guide d'autoévaluation de l'ACE. Ottawa : Auteur.
2. Association canadienne des ergothérapeutes. (2007). Profil de la pratique de l'ergothérapie au Canada. Ottawa : Auteur.
3. Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. (2003). *Guide de terminologie*. Toronto : Auteur.
4. Dictionnaire Merriam-Webster. (n.d.). Extrait de <http://www.merriam-webster.com/dictionary/adequate>.
5. Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada. (2012). Normes d'agrément pour l'enseignement de la physiothérapie au Canada. London : Auteur.
6. Legendre, Rénauld. (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*.